



Commune de MONTRELAIS

SEANCE ORDINAIRE DU 26 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à 20H00 le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, à la Salle Les Rousseles, sous la présidence de M. Joël JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JAMIN Joël Maire, JOUSSET Jean Yves, LUBERT Philippe Adjoints, AUBRY Laurent BROCHARD Francis, BIGOT Noémie, BRIERE Sophie, CERISIER Nicole, FOULONNEAU Céline, HAMARD Emilie, GANDON Philippe, MATHIEU Laurent

Absents :

Excusés avec procuration : DUTORDOIR Florence a donné procuration à JOUSSET Jean-Yves (arrivée à 21h28)
LECA Stéphane a donné procuration à JAMIN Joël

Excusés : GUILLOTEAU Freddy

Secrétaire de séance : BIGOT Noémie

Secrétaire auxiliaire : V.DEROUET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Date de la convocation : 19/03/2021

Ordre du jour

1- Finances

- a. Compte Administratif 2020
- b. Affectation des résultats 2020
- c. Taux d'imposition 2021
- d. Budget primitif – Budget principal 2021
- e. Budget lotissement Budget Primitif 2021
- f. Subventions 2021
- g. Ecole numérique

2- Urbanisme

- a. Vente chemin communal

3- Voirie

- a. Balayeuse

4- Ressources Humaines

- a. Réforme territoriale
- b. Compte épargne temps

5- Divers

Le PV du Conseil Municipal du 15 Février 2021 est validé.

1- Finances

a. Compte Administratif 2020

Rapporteur Mr JOUSSET

Mr le Maire sort de la salle.

Mr JOUSSET, 1^{er} Adjoint, présente les résultats du compte administratif présente le compte administratif 2020 d'où il ressort les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	CA 2020
Chapitre 11 - Charges caractère généré.	160 366,23
Chapitre 12 - Charges de personnel	235 462,46
Chapitre 014 - Atténuation produits	330,00
Chapitre 65 - Autres charges courantes	40 667,01
Chapitre 66 - Charges financières	33 498,07
Chapitre 67- Charges exception.	895,00
Sous Total Dépenses réelles	471 218,77
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	-
Chapitre 023 - Vir. à section investissement	
Chapitre 042 - 675 Opérations d'ordre	
TOTAL	471 218,77

Recettes	CA 2020
Chapitre 013 - Atténuation de charges	3 060,52
Chapitre 70 - Produits des services	38 417,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	387 185,00
Chapitre 74 - Dotations	199 429,93
Chapitre 75 - Autres produits gestion	6 747,67
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	536,17
Sous TOTAL Recettes réelles	635 376,29
Chapitre 002 - Resultat fonction. Reporté	
Chapitre 042 opérations d'ordre	
TOTAL	635 376,29

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	CA 2020
Chapitre 001- Solde d'exécution section inv déficit antérieur	
Chapitre 020-Dépenses imprévues	
Chapitre 040-Opérations d'ordre de transferts entre sections	
Chapitre 16 - Emprunt	46 353,41
Chapitre 2041582-Autres groupements bâtiments installation	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	38 636,97
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	-
Chapitre 202 - Frais de réalisation documents urbanisme	12 553,61
Chapitre 203 - Frais d'étude	
TOTAL	97 543,99

Recettes	CA2020
Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté	
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	
Chapitre 1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	24 593,46
Chapitre 024- Produits de cession	
Chapitre 041/238 - Opérations d'ordre	1 938,48
Chapitre 10 - Dotations fonds divers	11 486,21
Chapitre 13 - Subventions reçues	3 600,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
TOTAL	41 618,15

Mr GANDON arrive en séance à 20h07.

Fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement	635 376.29
- Dépenses de fonctionnement	471 218.77
- Résultat de l'exercice	164 157.52
- Résultat antérieur	619 374.25
- Résultat cumulé à reprendre	783 531.77

Investissement :

- Recettes d'investissement	41 618.15
- Dépenses d'investissement	97 543.99
- Résultat de l'exercice	- 55 925.84
- Résultat antérieur	52 958.82
- Résultat cumulé à reprendre	- 2967.02

Le Conseil Municipal **VALIDE** Le compte administratif 2020

Vote : Pour 12 Contre 0 Abstention 0
--

b. Compte de gestion 2020

Rapporteur Mr JAMIN

Le Maire propose aux Conseillers d'observer le compte de gestion réalisé par le Trésorier. Les membres du conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

* déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** Le compte de gestion « budget général » 2020 à l'unanimité.

Vote : Pour 13 Contre 0 Abstention 0
--

c. Affectation des résultats

Les restes à réaliser constituent également des résultats à reprendre

Investissement	Recettes	Dépenses	Total
Restes à réaliser	0	- 66 605. 31	- 69 572.33

Décision d'affectation du résultat

Résultat cumulé à affecter	783 531.77
Besoin de financement obligatoire, compte tenu des reports	-69 572.33
Solde	713 959.44
Affectation définitive	
1068 : Réserves :	69 572.33
002 : Report à nouveau :	713 359.44
Total	783 531.77

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** d'affecter les résultats comme présentés.

d. Taux d'imposition

Rapporteur Mr JAMIN

La réforme de la Taxe d'habitation les communes ne touchent plus de taxe d'habitation sur les résidences principales cette année, le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et logements vacants restera inchangé jusqu'à 2023.

En contrepartie, elles toucheront une partie de la taxe foncière bâtie du Département soit 15% et un coefficient correcteur a été mis en place.

Le coefficient correcteur va pallier la perte de ressources restée en attente.

- Les taux de référence 2021 sont donc

Taxe d'habitation : 0

Taxe Foncier bâti 15,23% + 15 % (part départementale) soit 30,23%

Taxe Foncier non Bâti 51,29%

Compensation de la perte de la Taxe d'habitation

- Objectif de la commune
 - Obtenir 10 000 € supplémentaire par an en impactant les ménages le moins possible
 - Etablir un plan d'imposition sur plusieurs années à partir de 2022

Suite aux simulations pour obtenir 10 000 € l'augmentation équivaldrait à 2,5% auquel s'ajouterait le versement des allocations compensatrices et du coefficient correcteur

Mme DUTORDOIR arrive en séance à 20h28.

Les élus **DECIDENT** de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

	Taux 2020	Taux de référence après Réforme pour 2021	Taux d'imposition 2021
Taxe sur le foncier bâti :	15,23%	30,23%	30,98 %
Taxe sur le foncier non bâti :	51,29%	51,29%	52,57 %

e. Budget primitif Budget Général

Rapporteur Mr JAMIN

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021
Chapitre 11 - Charges caractère généré.	291 015,00
Chapitre 12 - Charges de personnel	287 320,00
Chapitre 014 - Atténuation produits	5 600,00
Chapitre 65 - Autres charges courantes	51 630,00
Chapitre 66 - Charges financières	52 000,00
Chapitre 67- Charges exception.	104 000,00
Sous Total Dépenses réelles	791 565,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	40 000,00
Chapitre 023 - Vir. à section investissement	123 368,66
TOTAL	954 933,66

Recettes	BP 2021
Chapitre 013 - Atténuation de charges	800,00
Chapitre 70 - Produits des services	44 100,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	378 182,00
Chapitre 74 - Dotations	101 904,00
Chapitre 75 - Autres produits gestion	5 000,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	10 000,00
Sous TOTAL Recettes réelles	539 986,00
Chapitre 002 - Résultat fonction. Reporté	713 959,44
TOTAL	1 253 945,44

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2021
Chapitre 001- Solde d'exécution section inv déficit antérieur	2 967,02
Chapitre 020-Dépenses imprévues	7 000,00
Chapitre 040-Opérations d'ordre de transferts entre sections	
Chapitre 16 - Emprunt	46 868,66
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	126 280,60
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	5 000,00
Chapitre 202 - Frais de réalisation documents urbanisme	6 424,71
Chapitre 203 - Frais d'étude	12 900,00
TOTAL	207 440,99

Recettes	BP
Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté	123 368,66
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	69 572,33
Chapitre 1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	
Chapitre 024- Produits de cession	
Chapitre 041/238 - Opérations d'ordre	
Chapitre 10 - Dotations fonds divers	4 500,00
Chapitre 13 - Subventions reçues	10 000,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
TOTAL	207 440,99

Le Maire présente le budget primitif 2021 qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes d'investissement :	207 440.99 €
Dépenses de fonctionnement	954 933.56 €
Recettes de fonctionnement :	1 153 945.44 €

Mr BROCHARD et Mr GANDON s'interrogent sur la différence de certaines lignes entre les résultats au CA 2020 et le budget primitif 2021. Le Maire indique qu'il s'agit dans le budget primitif d'inscrire les dépenses maximales à faire dans l'année mais le but n'est pas de dépenser l'ensemble de ce qui est prévu. De plus, depuis plusieurs années, les budgets sont excédentaires en recettes de fonctionnement, la conception du budget se réalise de façon sincère et véritable en étant prudent sur les recettes à encaisser et en augmentant peu certains crédits budgétaires.

Suite à ces questions, le Conseil Municipal procède au vote et **ADOpte**, à l'unanimité, le budget primitif –Budget général 2021.

f. Budget primitif Budget annexe Lotissement Moulin du Bois

Rapporteur Mr JAMIN

Le Maire présente le budget primitif Lotissement MOULIN DU BOIS 2021 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère généré: travaux voirie, acquisition terrain, étude et prestations	265 881,38
Sous Total Dépenses réelles	265 881,38

Recettes	BP 2021
Chapitre 042 - Opération d'ordre transfert entre section	265 881,38
Sous TOTAL Recettes réelles	265 881,38

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2021
Chapitre 040 (terrains aménagés)	265 881,38
TOTAL	265 881,38

Recettes	BP 2021
chapitre 16 : emprunt et avance	265 881,38
TOTAL	265 881,38

Dépenses et recettes d'investissement :	265 881 .38 €
Dépenses et recettes de fonctionnement	265 881 .38 €

Il explique aux conseillers que cette année il s'agit de prévoir les éventuels travaux, études et d'inscrire l'achat de terrain. Le budget lotissement sera différent l'an prochain quand les travaux auront réellement commencés.

Au regard des chiffres et des projets énoncés, après débat, le Conseil Municipal

ADOpte à l'unanimité, le budget primitif du Budget annexe Lotissement MOULIN DU BOIS 2021.

g. Subventions

Rapporteur Mme DUTORDOIR

La commission action sociale s'est réunie le 06/03/2021 pour étudier les demandes de subventions. La commission a privilégié les associations locales agissant sur le territoire et qui peuvent viser les montrelaisiens.

Voici le tableau récapitulatif des subventions :

SUBVENTION 2021			
AIDES AU PERSONNES		SCOLAIRE	
ADMR44	60	OGEC St Anne ULIS	10
ADAR 44	170	TOTAL	10
Resto du cœur 44	100	CULTUREL ET SPORTIF	
Relais solidarité	400	LE MAT	350
SOS urgence mamans	20	ARRA	50
Amicale des donneurs de sang	90	ACV	80
Amicale sapeurs pompiers	50	TOTAL	480
Alcool assistance	35	FOYERS SOCIO-EDUCATIFS	
ADT44	50	Maryse bastié	170
croix rouge française	100	TOTAL	170
France adot 44	50	TOTAL GENERAL	2035
St vincent de paul	50		
SOS Paysans en difficulté	200		
TOTAL	1375		

Mr GANDON demande des explications sur les montants. Mme DUTORDOIR indique qu'il s'agit d'aider sur un budget plus important certaines associations locales qui ont des demandes en hausse cette année.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de suivre l'avis de la commission sur les montants à allouer à chaque association

h. Plan Ecole numérique

Rapporteur Mr JAMIN

Il explique qu'un appel à projet de l'Education Nationale pour doter les écoles en équipements mais également pour améliorer les ressources et le réseau informatique est en cours. La compensation de l'Etat peut atteindre 70% de la dépense engagée par la collectivité. Un état des lieux fait début mars par une entreprise gérante du parc informatique de l'école, une classe à équiper en tableau numérique et un ensemble mini ordinateurs portables pour compléter l'équipement. Le devis de l'entreprise qui s'élève à 9000€ environ. Le Maire propose de saisir cette occasion et de constituer un dossier pour ce projet auprès de l'éducation nationale.

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier et signer les documents y attachés.

2- Voirie

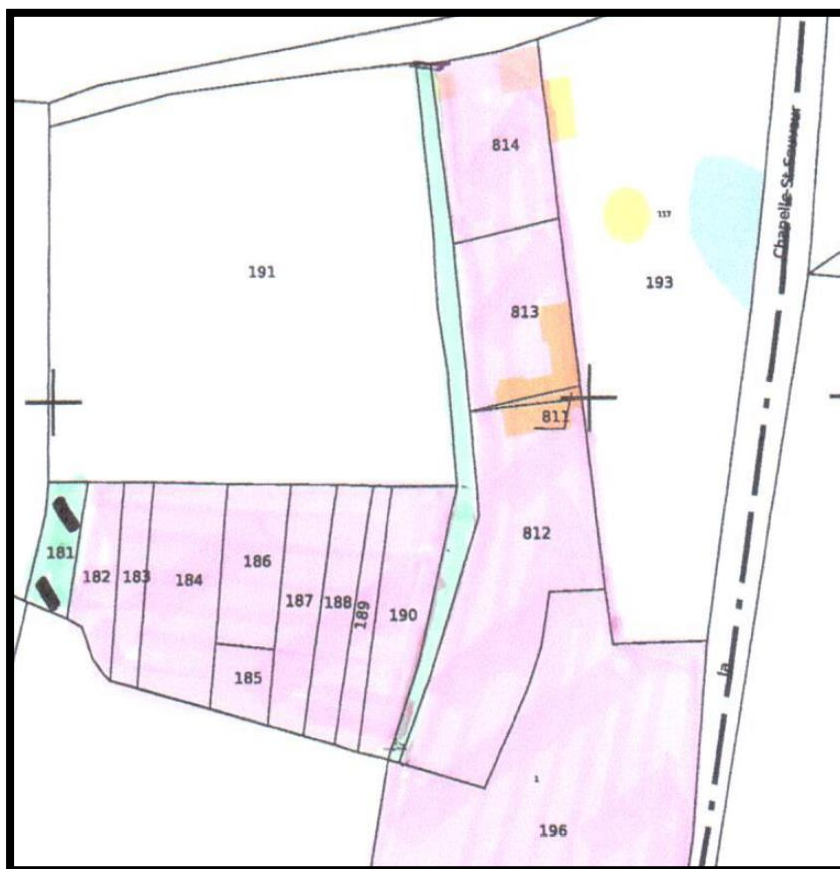
Rapporteur Mr JAMIN

Une ancienne balayeuse de Loireauxence a été testée par les agents techniques. Ce test a permis de vérifier si elle convenait aux besoins de la commune. La commune de Loireauxence doit prendre une délibération sur le prix de vente, La commune de Montrelais pourra se porter acquéreur ensuite.

3- Urbanisme

a. Achat de terrain communal par un particulier

Rapporteur Mr JAMIN



Le propriétaire des parcelles D182 à D190 voudrait acheter le chemin communal qui borde ces parcelles. Une promesse de vente de la propriétaire de la D181 a été jointe au dossier, seule parcelle restante ne lui appartenant pas.

Mr le Maire propose de vendre le chemin communal desservant les parcelles D182 à D190 seulement si elle concomitante à la vente de la D 181. Les frais de bornage et de notaire seront pris en charge par l'acquéreur. Selon délibération du 23/01/2015 : prix chemin communal 0,30€/m².

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'autoriser la vente de ce chemin communal et **AUTORISE** le Maire a signer les documents attendants.

4- Ressources Humaines

Rapporteur Mr JAMIN

Mr le Maire indique que la réforme territoriale article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 abroge tous les régimes dérogatoires pour revenir à 1607h pour les agents à temps complet. Sur le pays d'Ancenis, une dérogation donnait depuis 2001 une attribution « de 3 jours de ponts » les amenant à travailler 1582h.

Les communes doivent délibérer sur l'organisation du travail qui sera mis en place en janvier 2022 après avis du comité technique.

Mr GANDON sort de la séance à 21h29.

Le projet envisagé est de supprimer ces trois jours « de ponts ».

Les pistes de réflexions sont

- La Création un CET (Compte épargne temps) avec les règles suivantes :
 - Jusqu'à 60 jours épargnés (20 jours minimum par an à prendre avant d'épargner)
 - Les jours non consommés sont définitivement perdus
 - Utilisation des jours uniquement sous forme de congés

• Revalorisation participation financière de la commune pour la mutuelle santé ou prévoyance
Le Maire explique qu'il faudra consulter le comité technique pour :

- Réforme territoriale
- Compte Epargne Temps
- Lignes directrices de gestion et promotion interne

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** le Maire à déposer des dossiers dans ce sens.

Vote : Pour 13 Contre 0 Abstention 0
--

5- Divers

a. Commission Affaires Scolaires le 29/03/2021 à 18h30 annulée

Mr GANDON revient en séance à 21h35.

b. Commission voirie Samedi 10/04 9h30 Mairie

c. Projet lotissement : Dépôt du permis d'aménager fin avril

d. CAUE : communication spéciale pour le projet avec sollicitation la participation des habitants

e. Parole aux conseillers.

N'ayant pas d'autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38, les membres présents ont signé le présent registre.